



Déclaration liminaire CAPA d'accès à la classe exceptionnelle des PEPS

Monsieur le Président, mesdames messieurs les membres de la Capa,

Nous siégeons en ce jour à la 3eme CAPA d'accès à la Classe exceptionnelle. Pour autant, nous tenons à rappeler que nous restons fermement opposés à la création de ce grade, tant sur le fond que sur la forme.

Sur le fond, ce grade va à l'exact opposé de l'esprit du PPCR dont l'objectif est de permettre un avancement à un rythme unique dans la classe normale et d'atteindre le grade de la hors classe au cours de sa carrière. L'échelon spécial, de surcroît, réservé à seulement 2% du corps des PEPS va amplifier les inégalités dans les déroulements de carrière et la mise en concurrence nocive au travail en équipe disciplinaire.

Sur la forme, le choix de cloisonner 2 viviers, dont l'un fonctionnel combiné à une répartition des quotas d'accès totalement absurde, abouti à des injustices flagrantes. Le ministère a certes consentit à prendre en compte des services en EP avant 1990, mais cela reste largement insuffisant pour corriger un dispositif intrinsèquement inéquitable.

Un système totalement absurde lorsque l'on voit que dans certains corps, celui des PLP par exemple, près d'un quart des promotions sont perdues faute de candidats en nombre suffisants et, qu'il n'y a aucune possibilité de les transférer dans le second vivier.

Dans notre académie, cette absurdité ne concerne pas encore le corps des PEPS.

Cependant, cette année encore, nous risquons d'assister à des promotions massives de jeunes collègues dans le 1^e vivier quand, dans le même temps, de nombreux candidats du 2nd vivier, proche de la retraite, devront se partager un quota dérisoire de 3 promotions.

Les projections pour les prochaines années ne laissant que peu de perspectives de promotions aux futurs candidats, nous sommes inquiets, pour l'ensemble des futurs « méritants » Ainsi :

- Pour 2020, 7 promotions au vivier 1, 2 au vivier 2.
- En 2024, 2 promotions au vivier 1, 1 au vivier 2.

Autant dire que si rien n'est fait pour fluidifier l'accès en privilégiant les enseignants les plus près de la retraite, cette machine à distribuer les récompenses sera très rapidement bloquée quelque soit le mérite des collègues...

Par ailleurs, contrairement aux directives présidentielles et gouvernementale sur la fonction publique, Nos collègues femmes ne sont pas épargnées par ce système. Alors que le cadre fixant les promotions précise qu'il devrait y avoir un équilibre entre les hommes et les femmes promus, comment justifier, qu'au au titre du V2, lors des 2 campagnes précédentes, une seule femme l'ait été pour 5 hommes ?. Si l'on tient compte des propositions de cette année, seuls 3 collègues hommes seraient promus. Le ratio serait alors de 8 pour 1, soit 12.5% de femmes. Pourtant, nos collègues représentent 40% des promouvables.

C'est pourquoi, au regard de ces directives gouvernementales, , nous aurons des propositions à vous faire au cours de cette CAPA. Propositions qui vont dans le sens d'une fluidité plus importante, mais aussi de l'intérêt commun.

Nous vous remercions, monsieur le Président, mesdames messieurs les membres de la Capa, de votre attention.